



Conditions Générales de Vente

Référence :
MAN-RI-001

Version : 02

Date d'application :
01 Février 2021

1. Objet et champ d'application

Client : co-contractant de la SRA Grand Est.

Contrat : convention de prestation conclue entre la SRA Grand Est et le Client.

La convention est réalisée après échanges entre les parties prenantes afin de s'assurer de l'adéquation entre les objectifs, les attentes et besoins. Le client transmettra au moins quinze (15) jours calendaires avant le début de la prestation les informations nécessaires à sa rédaction (liste des participants, leurs fonctions et leurs coordonnées mail...).

La convention devra être retournée signée et tamponnée par les deux parties au plus tôt et obligatoirement avant le début de la prestation.

Tout Contrat implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales qui prévalent sur tout autre document du Client. Aucune dérogation aux présentes Conditions Générales n'est opposable à la SRA Grand Est si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit par celle-ci.

2. Prix, modalités de facturation et de paiement

Les prix s'entendent en euros et Hors Taxe, la SRA Grand Est n'étant pas soumise à la TVA, art. 293B du CGI.

Le barème des prestations est défini par le Conseil d'Administration. Les établissements et professionnels de santé adhérents bénéficient automatiquement du tarif adhérent préférentiel.

Toute prestation commencée est due en intégralité.

La facture sera envoyée au Client à l'issue de la prestation et devra être réglée dans le délai de deux mois à réception de la facture et à l'ordre de la SRA Grand Est.

3. Accessibilité des personnes en situation de handicap

Dans le cadre d'actions de formation, la SRA Grand Est veille à ce que les stagiaires en situation de handicap puissent suivre les formations et bénéficient des aménagements nécessaires. Le Client relaye l'information auprès des stagiaires afin qu'ils puissent prendre contact en amont via les coordonnées en bas de page.

4. Report / annulation par la SRA Grand Est

La SRA Grand Est se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter des prestations planifiées sans indemnité, sous réserve d'en informer le Client au moins sept (7) jours calendaires avant le début de la prestation.

5. Annulation par le Client

Toute annulation d'une prestation à l'initiative du Client devra être communiquée par écrit au moins quinze (15) jours calendaires avant le début de la prestation. A défaut, 100% du montant de la prestation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

6. Dématérialisation des supports

Dans le cadre d'un engagement environnemental, la SRA Grand Est se réserve la possibilité de remettre toute la documentation relative à la prestation de manière dématérialisée.

7. Obligations et Responsabilité de la SRA Grand Est

La SRA Grand Est s'engage à fournir la prestation avec diligence et soin raisonnables. S'agissant d'une prestation intellectuelle, la SRA Grand Est n'est tenue qu'à une obligation de moyens. En conséquence, la SRA Grand Est sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non. En toutes hypothèses, la responsabilité globale de la SRA Grand Est, au titre ou à l'occasion de la prestation, sera limitée au prix total de la prestation.

8. Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- communiquer les informations et supports nécessaires en amont auprès des professionnels concernés pour la bonne tenue de la prestation ;
- payer le prix de la prestation ;
- n'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent à la SRA Grand Est, sans l'accord écrit et préalable de la SRA Grand Est ;
- ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors de la prestation, sans l'accord écrit et préalable de la SRA Grand Est.

Dans le cadre d'action de formation :

- le Client a la possibilité de remplacer un participant à condition d'en faire la demande écrite avant le début de la formation et de s'assurer que les objectifs de la formation définis correspondent aux besoins du nouveau stagiaire ;
- le stagiaire reste soumis au pouvoir de discipline de l'employeur. Il doit respecter le règlement intérieur intégré au livret d'accueil du stagiaire. Ce dernier est remis au client lors de la contractualisation et est accessible sur le site internet de la SRA Grand Est.

9. Protection des données personnelles

La SRA Grand Est est amenée à collecter des données à caractère personnel. Elles peuvent être partagées éventuellement avec un sous-traitant pour le strict besoin de la prestation. En outre les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'apposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès de la SRA Grand Est qui s'engage à y faire droit dans les délais réglementaires et à en informer la SRA Grand Est, en écrivant à l'adresse suivante : contact@sragrandest.org

10. Loi applicable et juridiction

Les Contrat et tous les rapports entre la SRA Grand Est et son Client relèvent de la Loi française. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable dans un délai de soixante (60) jours compté à partir de la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, sera soumis au tribunal de commerce compétent.